



COMITÉ DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP(2012) 35 REV.

Strasbourg, le 6 juin 2012

I^{re} Session plénière
Strasbourg, 14-16 mai 2012

LISTE DE DECISIONS

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION par M. Robert Palmer, Directeur, Direction de la gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité, adoption de l'ordre du jour et allocutions d'ouverture par :

- Mme Snežana SAMARDŽIĆ-MARKOVIĆ, Directrice Générale, DG Démocratie
- Mme Christine MERKEL, présidente de l'ancien Comité Directeur de la culture (CDCULT)
- M. Bruno FAVEL, membre de l'ancien Comité Directeur du patrimoine et du paysage (CDPATEP)
- Mme l'Ambassadeur Luisella PAVAN-WOOLFE, chef de la délégation de l'Union Européenne auprès du Conseil de l'Europe
- M. l'Ambassadeur Arif MAMMADOV, représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès du Conseil de l'Europe, président du GR-C (mercredi 16 mai 2012)

Le Comité :

- **a remercié** les orateurs pour les informations concernant les travaux des deux Comités Directeurs et leurs mots d'encouragement pour le nouveau CDCPP ;
- **a remercié** la Directrice Générale pour l'orientation générale des travaux du nouveau Comité ainsi que Mme l'Ambassadeur Pavan-Woolfe pour son soutien aux projets menés en coopération avec l'Union Européenne ;
- **a remercié** M. l'Ambassadeur Mammadov pour le soutien du GR-C au nouveau CDCPP.

2. INFORMATION DU SECRÉTARIAT

[CDCPP (2012) 11]

Le Comité :

- **a remercié** M. Robert Palmer, Directeur de la Direction de la gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité, pour ses informations sur le processus de réforme en cours au Conseil de l'Europe, ayant abouti à la fusion des deux comités (CDPATEP et CDCULT), et pour avoir rappelé les points clés du mandat du nouveau comité.

3. ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS ET DE SIX MEMBRES DU BUREAU

[CDCPP (2012) 24]

Le Comité :

- **a élu** pour la période 2012-2013 Mme Deiana Danailova (Bulgarie) Présidente (secteur culture) et Mmes Erika Pieler (Autriche) (secteur patrimoine) et Maria-José Festas (Portugal) (secteur paysage) Vice-Présidentes ;
- **a élu** six membres du Bureau : Mme Brigitte Myle (Belgique), M. Alfredas Jomantas (Lituanie), M. Kimmo Aulake (Finlande), M. Roger Higginson (Royaume-Uni), Mme Anita Bergenstrahle-Lind (Suède) et Mme Erminia Sciacchitano (Italie) ;
- **a nommé** Mme Brigitte Myle (Belgique) rapporteur sur l'égalité entre les femmes et les hommes [CDCPP (2012) 30].

4. ÉCHANGE DE VUES SUR LA MISSION A MOYEN TERME DU CDCPP

[CDCPP (2012) 2]

Le Comité :

- **a examiné** le document relatif à la mission à moyen terme du CDCPP et chargé le Bureau d'élaborer une stratégie pour y donner suite.

5. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2012-2013

[CDCPP (2012) 16]

5.1 Politiques et actions culturelles

5.1.1 Proposition de Conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur la culture en Fédération de Russie (2013).

Le Comité :

- **a décidé** de recommander au Comité des Ministres l'organisation d'une Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Culture sur le thème « La gouvernance de la culture – promouvoir l'accès à la culture » et a remercié la Fédération de Russie pour son initiative d'accueillir cette conférence au printemps 2013 à Moscou ;
- **a soutenu** la proposition de créer un petit groupe de travail composé de trois membres du Bureau du CDCPP et trois experts pour développer le concept et préparer la conférence à la lumière des discussions, en rendant compte au Bureau des progrès accomplis ;
- **a demandé** au Secrétariat de poursuivre le processus engagé avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- **a demandé** au Bureau d'examiner en détail l'avancement du dossier de la Conférence à sa réunion d'automne et de tenir le CDCPP informé des évolutions.

5.1.2 Révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique

[CDCPP (2012) 18]

Le Comité :

- **a pris note** de l'étude « Evaluation and Proposed Revisions of the European Convention on Cinematographic Coproduction » (Evaluation et propositions de révision proposées de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique), ainsi que du rapport explicatif « Proposals for Modernisation of the European Convention on Cinematographic Coproduction » (Propositions pour la modernisation de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique) ;
- **a décidé**, à la lumière des recommandations figurant dans ces documents, de procéder à la révision de la Convention si le Comité des Ministres approuve cette décision ;
- **a décidé** de constituer un groupe d'experts nationaux sous réserve de l'accord du Comité des Ministres ;
- **a demandé** au Bureau de suivre de près le processus de révision.

5.1.3 Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : état des lieux de l'accord partiel élargi et décisions à prendre concernant l'évaluation des Itinéraires culturels et l'approbation de nouveaux Itinéraires culturels

[CDCPP (2012) 32]

Le Comité :

S'agissant du cycle d'évaluation 2011-2012 :

– **a confirmé** la décision du Conseil de Direction de l'Accord partiel élargi d'approuver les quatre réseaux d'itinéraires suivants, auxquels la mention a été octroyée avant l'adoption des Résolutions (2007)12 et Res(2010)52 du Comité des Ministres :

- la Route des Vikings et la Via Regia, qui respectent les critères énoncés dans la Résolution Res(2010)52 du Comité des Ministres. La conformité de ces itinéraires sera réévaluée dans trois ans. Concernant la Via Regia, le Secrétariat a été chargé de poursuivre ses recherches sur le statut juridique des associations réunissant des pays membres et non-membres de l'Union Européenne ;
- l'Itinéraire Wenzel et Vauban et les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, qui seront réévalués après une année afin de confirmer le bon fonctionnement des nouveaux réseaux mis en place pour gérer ces itinéraires ;

– **a confirmé** la décision du Conseil de Direction de renouveler la mention des six itinéraires suivants, qui étaient conformes aux dispositions de la Résolution Res(2010)52 du Comité des Ministres :

- les Sites Clunisiens en Europe, les Routes de l'Olivier, l'Itinéraire européen du Patrimoine juif, Transromanica, la Route du Fer dans les Pyrénées et l'Itinéraire Heinrich Schickhardt, dont la conformité sera réévaluée dans trois ans ;

– **a confirmé** la décision du Conseil de Direction de retirer la mention aux sept itinéraires suivants, qui malgré les délais supplémentaires d'un an déjà accordés par le CDCULT en 2008, 2009 et 2010 pour se mettre en conformité avec les critères, ne respectent toujours pas les dispositions de la Résolution Res(2007)12 du Comité des Ministres ou les critères énoncés à l'Annexe de la Résolution Res(2010)52 du Comité des Ministres :

- la Via Carolingia, le Chemin de la Langue Castillane, Parcs et Jardins et la Route de Don Quixote, non conformes aux dispositions des articles II et III de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52 (priorités d'action et critères pour les réseaux) ;
- la Route du Fer en Europe centrale, non conforme aux dispositions de l'article II, en particulier au paragraphe 3 (Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens) et de l'article III (réseaux multidisciplinaires, fonctionnement démocratique) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52 ;
- les Chemins de Saint-Michel, non conformes, en particulier, à l'article II, paragraphe 3 (Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens) et à l'article III (structure juridique, réseau européen) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52 ;
- l'Itinéraire Européen du Patrimoine des Migrations, qui n'est pas en conformité avec l'article III de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52 (absence de réseau européen) ;

– **a pris note** de la décision du Conseil de Direction de reporter au cycle d'évaluation 2012-2013 sa décision concernant l'itinéraire des Sites, Routes et Monuments Hanséatiques, qui ne respecte pas les dispositions de la Résolution Res(2010)52, mais qui doit faire l'objet d'un examen plus approfondi ;

– **a pris note** des conclusions du Conseil de Direction selon lesquelles les trois itinéraires suivants ne respectent pas les critères énoncés dans l'annexe à la Résolution CM/Res(2010)52. Aux termes de la Résolution, les itinéraires qui sont pour la première fois

en non-conformité se voient octroyer un délai d'un an pour remédier à la situation : par conséquent, les itinéraires concernés devront présenter un plan d'action sur neuf mois à l'Institut européen des Itinéraires culturels, assorti de rapports d'étape réguliers :

- *l'itinéraire Saint Martin de Tours, non conforme à l'article II, paragraphe 3 (Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens), et à l'article III (structure juridique, réseau européen) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52 ;*
- *l'itinéraire El Legado Andalus, non conforme, en particulier, à l'article III (réseau européen) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52 ;*
- *la Route des Phéniciens, eu égard à l'article III (structure juridique, réseau européen, fonctionnement démocratique) de l'Annexe à la Résolution Res(2010)52 ;*

– **a confirmé** la décision du Conseil de Direction d'accorder la mention « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » au Réseau européen de Sites Casadéens et à l'Itinéraire culturel européen des villes ayant un patrimoine industriel de la céramique ;

– **a confirmé** la décision du Conseil de Direction de reporter l'octroi de la mention aux projets d'itinéraires Odyssée, mer et terre et Route des artistes en Europe.

S'agissant des activités et des priorités pour 2012-2013 ::

– **a pris note** de la prise de fonctions le 2 novembre 2011 du Secrétaire Exécutif à l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) basé à Luxembourg ;

– **a remercié** les autorités du Grand-Duché du Luxembourg et l'Institut européen des Itinéraires culturels pour l'excellente organisation du Forum consultatif tenu les 23 et 24 novembre 2011 ;

– **a remercié** les autorités françaises et espagnoles qui ont proposé d'accueillir le Forum 2012 à Colmar ou à Bilbao en novembre et a félicité la France, dont la proposition a finalement été retenue ;

– **s'est félicité** du soutien apporté par la Commission européenne et le Parlement européen aux Itinéraires culturels, et en particulier du Programme conjoint 2011-2013 sur le renforcement des capacités en faveur des Itinéraires culturels ;

– **a remercié** une nouvelle fois l'Institut européen des Itinéraires culturels pour son travail compétent et les autorités du Luxembourg pour le soutien financier considérable fourni à l'Institut ;

– **a encouragé vivement** les Etats membres et signataires de la Convention culturelle européenne qui ne l'ont pas encore fait à signer l'Accord partiel élargi afin d'en assurer la poursuite à l'issue de la phase pilote 2011-2013.

5.2 Politiques culturelles

5.2.1 Examen des politiques culturelles

[CDCPP (2012) 17]

Le Comité :

– **a pris note** des progrès accomplis dans l'examen des politiques culturelles de la Turquie et de la Fédération de Russie, ainsi que des prochaines étapes avant la clôture de ces exercices ; a remercié les autorités concernées de s'être engagées dans une analyse approfondie de leurs politiques dans le cadre de cet examen ;

– **s'est félicité** de la proposition d'un examen de la politique culturelle centré sur le thème des partenariats public-privé dans le domaine de la culture, et notamment sur les industries culturelles, sous réserve de ressources financières, et a invité les membres du CDCPP à examiner la possibilité d'octroi de contributions volontaires pour ce projet ;

– **a invité** les membres du CDCPP à envisager de participer à un examen de la politique culturelle du Conseil de l'Europe avec une méthodologie adaptée aux besoins et domaines d'intérêt spécifiques des Etats membres.

- Le Compendium : système d'information et de suivi en matière de politiques culturelles

[CDCPP (2012) 19]

Le Comité :

- **a pris note** de la mise à jour du système Compendium d'information et de suivi en ligne en matière de politiques culturelles ;
- **a pris note** des évolutions récentes du Compendium, et notamment le renforcement des fonctions multilingues, l'appel à manifestation d'intérêt pour des experts du Compendium, qui a été concluant, ainsi que le recours aux médias sociaux ;
- **a pris note** du maintien du rôle du Conseil de l'Europe en tant qu'éditeur du système du Compendium européen avec ERICarts et en tant que représentant exerçant une fonction consultative au sein d'un comité de supervision du développement de la nouvelle base de données internationales sur les politiques culturelles (World CP) ;
- **a invité** les membres du CDCPP à assurer le maintien du système du Compendium européen à un niveau d'excellence au moyen de contributions volontaires, en accord avec la stratégie approuvée par le CDCULT en 2009 après examen de diverses options de financement ;
- **a remercié** l'Azerbaïdjan, Chypre, l'Estonie, la Finlande, la France, la Suisse et l'Université Goldsmiths de Londres pour leur soutien financier au projet en 2011 et la Croatie, la France, la Finlande et la Suisse pour leur soutien financier au projet en 2012 ;
- **a remercié** les autorités autrichiennes pour leur proposition d'accueillir la Conférence annuelle du Compendium en 2013.

- CultureWatchEurope (CWE)

[CDCPP (2012) 15]

Le Comité :

- **a pris note** des conclusions du Groupe de réflexion sur « La gouvernance culturelle : des challenges aux changements » (Slovénie, novembre 2011) et a décidé d'assurer une large diffusion de ces dernières au niveau national respectif ; a remercié le gouvernement slovène d'avoir accueilli cette manifestation et la Croatie pour sa contribution volontaire ;
- **a pris note** de la mise en place de la plateforme « TOPICULT », qui permet un accès commun aux outils d'information du Conseil de l'Europe – le Compendium, HEREIN et l'Observatoire européen de l'audiovisuel – et offre de nouvelles possibilités d'interaction aux gouvernements et aux partenaires de la société civile ;
- **a pris note** de la prochaine Conférence CWE en 2012 sur le thème « Cultural Access and Participation – from Indicators to Policies for Democracy » (Accès à la culture et participation – des indicateurs aux politiques pour la démocratie) et a remercié les autorités finlandaises d'accueillir cette manifestation ;
- **a remercié** les autorités autrichiennes pour leur proposition d'accueillir la Conférence annuelle de CultureWatchEurope en 2013 ;
- **a invité** les membres du CDCPP à soutenir CultureWatchEurope par des contributions volontaires ou en envisageant d'accueillir l'un des futurs événements CWE.

5.2.2 Informations actualisées sur la "Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel"

[CDCPP (2012) 20]

Le Comité :

- **a pris note** des progrès réalisés dans le suivi de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel et a **remercié** le Luxembourg pour la signature de cette Convention ;

- **a remercié** les autorités hongroises d'avoir accueilli la deuxième réunion du Comité permanent de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel ;
- **a invité** les membres du CDCPP à signer et ratifier la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel.

5.2.3 Action culturelle

[CDCPP (2012) 29]

- Soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945

Le Comité :

- **a pris note** de l'ouverture de la 30^e exposition d'art du Conseil de l'Europe intitulée « Soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945 » à Berlin, le 16 octobre 2012, suivie de sa présentation à Milan, Tallinn et Cracovie en 2013 ;
- **a pris note** de la subvention de 1 473 000 euros versée par la Commission européenne dans le cadre de son Programme Culture 2007-2013 en faveur de projets de coopération pluriannuels ;
- **a invité** les Ministères de la Culture qui ne l'ont pas encore fait à faciliter l'instauration juridique du système de garantie d'Etat pour réduire les frais d'assurance élevés dont les musées doivent s'acquitter et leur permettre ainsi de participer à des expositions internationales.

5.2.4 Initiatives relatives au dialogue interculturel (CIC)

- Cités interculturelles

[CDCPP (2012) 27]

Le Comité :

- **a pris note** de l'état d'avancement du programme des Cités interculturelles sur le plan de l'examen des politiques locales et de l'élaboration d'outils ;
- **s'est montré favorable** à la recherche de ressources externes pour élargir le réseau des Cités interculturelles ;
- **a chargé** le Secrétariat d'élaborer un projet de Recommandation basé sur les résultats des Cités interculturelles, qui sera examiné à sa prochaine réunion.

- Projet SPARDA

[CDCPP (2012) 26]

Le Comité :

- **a pris note** de l'état d'avancement du projet SPARDA s'agissant des campagnes de communication locales sur la diversité et de la réalisation d'enquêtes de perception ;
- **a soutenu** l'élaboration de nouveaux projets concernant la formation à la diversité au niveau local ;
- **a encouragé** les membres du CDCPP à soutenir une plus large adoption des résultats et méthodes du projet par les instances, organisations et réseaux locaux, nationaux et européens.

- Projet MARS

[CDCPP (2012) 28]

Le Comité :

- **a pris note** de l'état d'avancement des travaux et activités du projet MARS, de son apport et de sa complémentarité avec l'ensemble des actions menées dans le domaine de la diversité et du dialogue interculturel et a confirmé son intérêt pour les questions relatives aux médias et donc pour les pistes d'actions futures décrites dans le futur projet MEDIANE.

- 5.2.5 Réseau universitaire européen d'études romani et nouveau projet éventuel, intitulé
« Ressources culturelles pour l'intégration des Roms »

[CDCPP (2012) 31]

Le Comité :

- **a pris note** du rapport relatif aux activités du réseau.

- 5.2.6 Orientations et perspectives à moyen terme pour les activités culturelles du Conseil de l'Europe

[CDCPP (2012) 22]

Le Comité :

- **a adopté** le document définissant les orientations et perspectives actuelles du secteur culturel ;
- **a soutenu** le Secrétariat dans la mise en œuvre de ces orientations et perspectives ainsi que dans le développement des futures activités culturelles, suivant également des approches intégrées ;
- **a chargé** le Bureau de répondre aux exigences à moyen terme liées à la mise en œuvre des activités ;
- **a décidé** de tenir un débat approfondi sur le programme d'activités pour 2014/2015, qui sera aussi examiné par le CDCPP à sa session plénière du printemps 2013 et tiendra compte des contributions et des résultats attendus de la Conférence des Ministres de la Culture.

5.3 Patrimoine culturel

- 5.3.1 Orientations et perspectives à moyen terme pour les activités du Conseil de l'Europe liées au patrimoine culturel

[CDCPP (2012) 5]

Le Comité :

- **a adopté** le document ;
- **a soutenu** le Secrétariat dans la mise en œuvre de ces orientations et perspectives, ainsi que dans le développement des activités liées au patrimoine culturel dans le cadre du "Programme de coopération et d'assistance techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel" ;
- **a chargé** le Bureau de prendre les décisions sur les modalités spécifiques à mettre en place et tout changement aux approches actuelles pour le suivi de ces activités.

- 5.3.2 Rapport d'activités 2011 et présentation des projets pour 2012

[CDCPP(2012) 6 et CDCPP(2012)25]

Le Comité :

- **a pris note** des activités menées dans les domaines suivants :
Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel de l'Europe du Sud-Est et
Programme régional de l'Initiative de Kyiv ;
- **a soutenu** les activités de coopération technique ;
- **a pris note** du Cadre de référence (document CDPATEP(2011)16).

- 5.3.3 Système européen d'information – Base de données HEREIN

[CDCPP(2012) 4]

Le Comité :

- **a pris note** du document d'information ;
- **a soutenu** le système européen d'information – Base de données HEREIN ;

- **a recommandé** le suivi et le lancement d'HEREIN 3 et de renforcer le réseau des Coordinateurs nationaux ;
- **a remercié** les Etats membres pour leur soutien financier constant en faveur du développement de HEREIN.

5.3.4. Journées européennes du patrimoine (JEP)

[CDCPP (2012) 10]

Information sur la préparation de l'événement des JEP 2012 et du 5^{ème} Forum européen du patrimoine à Chypre

Le Comité :

- **a pris note** de la préparation du 5^e Forum des Journées européennes du patrimoine qui se tiendra à Nicosie (Chypre) du 14 au 16 octobre 2012 et décidé de transmettre ces informations au Comité des Ministres.

5.4 Paysage

5.4.1. Perspectives de la Convention européenne du paysage – Propositions et suites à donner

[CDCPP (2012) 7]

Le Comité :

- **a adopté** les perspectives 2012-2013 pour la Convention européenne du paysage ;
- **a soutenu** la mise en œuvre de ces perspectives et a souhaité que la méthode de travail élaborée pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage se poursuive avec l'organisation bisannuelle de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et de la réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
- **s'est félicité** en particulier de la préparation des activités suivantes :
 - Préparation de la 7^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2013 ;
 - Mise en place du système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage sur le site Internet, conformément à la Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (lequel remplacera le questionnaire périodiquement adressé aux gouvernements) ;
 - Organisation de la 11^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2010 et 2010-2011 », 4-5 juin 2012, Carbonia, Sardaigne, Italie ;
 - Organisation de la 12^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et Colloque international de la CEMAT sur le thème « Visions pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme une nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire », 1-2 octobre 2012, Grèce (participation publique) ;
 - Organisation de la 13^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le thème « Identification et qualification du paysage », Monténégro, 2013 ;
 - Organisation de la 3^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres, 2012-2013 ;
 - Publication de l'ouvrage « Facettes du paysage » (Intégration du paysage dans les politiques) aux éditions du Conseil de l'Europe ;
 - Publication de présentation des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2009 et 2010-2011.

5.4.2. Election du/de la représentant(e) du CDCPP au jury de la 3^e session 2012-2013 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

[CDCPP (2012) 8]

Le Comité :

- **a pris note** du succès croissant de l'intérêt pour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe et de son impact positif dans les Etats Parties à la Convention européenne du paysage ;
- **a pris note** du fait que, conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe et dans le cadre de l'organisation de la 3^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, les Parties à la Convention ont été invitées à présenter pour le 15 décembre 2012 des candidatures au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe ;
- **a élu** Mme Mireille Deconinck en qualité de représentante du CDCPP au Jury de la 3^e session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

5.4.3 Conclusions de la 10^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers de la Convention européenne du paysage sur le thème « Paysage multifonctionnel », Evora, Portugal, 20-21 octobre 2011

[CDCPP (2012) 9]

Le Comité :

- **a remercié** le gouvernement du Portugal d'avoir accueilli la 10^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers de la Convention européenne du paysage sur le thème « Paysage multifonctionnel » qui s'est tenue à Evora, Portugal, les 20 et 21 octobre 2011 ;
- **a pris note** avec grand intérêt de la Déclaration d'Evora sur la Convention européenne du paysage et a décidé de la transmettre pour information au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, car la Déclaration souligne que :
 - «La politique du paysage ne saurait être considérée comme un luxe, car elle nous aide à trouver des moyens de faire face à la crise, pouvant servir de moteur à des initiatives de développement social, mobiliser la société et créer des partenariats entre communautés et entre générations ;
 - le «droit au paysage» devrait être considéré comme un droit de l'homme du XXI^e siècle».

5.4.4 Résultats de la 2^e session 2010-2011 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et préparation de la 11^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers de la Convention européenne du paysage sur le thème « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2009 et 2010-2011 », Carbonia, Italie, 4-5 juin 2012

[CDCPP (2012) 12]

Le Comité :

- **a pris note** des résultats de la 2^e session 2010-2011 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et de la préparation de la 11^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2009 et 2010-2011 » (Carbonia, Sardaigne, Italie, 4-5 juin 2012), qui permettra de valoriser au niveau international les projets exemplaires menés dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

5.4.5. Etat d'avancement du système d'information de la Convention européenne du paysage

[CDCPP (2012) 13]

Le Comité :

- **a pris note** du « Cadre pour la présentation des politiques paysagères des Etats membres du Conseil de l'Europe » préparé et testé par les membres du Groupe d'experts pour la mise en place d'un système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, en cours d'établissement sur le site internet du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage (lequel remplacera le questionnaire périodiquement adressé aux gouvernements).

5.4.6. Politiques du paysage et rapport général d'activités

[CDCPP (2012) 14]

Le Comité :

- **a pris note** avec intérêt du Rapport général d'activités de la Convention européenne du paysage et du programme de travail, ainsi que de l'état des signatures et des ratifications de la Convention européenne du paysage (37 ratifications et 2 signatures).

6. POSSIBILITÉ DE CRÉATION D'UN COMITÉ SUBORDONNÉ CHARGÉ DE LA MISE EN OEUVRE DES CONVENTIONS DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE

[CDCPP (2012) 21]

Le Comité :

- **a demandé** à son Bureau d'examiner plus avant la nécessité d'établir un Comité subordonné pour les conventions du patrimoine et du paysage en tenant compte des points de vue exprimés par le comité ;
- **a décidé** de revoir la proposition de création d'un comité subordonné à sa prochaine session plénière en mai 2013.

7. AVIS DU COMITÉ SUR LA RECOMMANDATION 1990 (2012) DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE « LE DROIT DE CHACUN DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE »

[CDCPP (2012) 23]

Le Comité :

a proposé et approuvé une réponse à la Recommandation 1990 (2012) de l'Assemblée parlementaire sur le droit de chacun de participer à la vie culturelle, et a chargé le Secrétariat de poursuivre le processus engagé avec les instances de travail du Conseil de l'Europe.

8. NOUVEAUX OBSERVATEURS

Demande d'octroi du statut d'observateur auprès du CDCPP présentée par Civilscape

Le Comité :

- **a décidé** de différer l'accord pour le statut d'observateur à l'organisme demandeur jusqu'à la prochaine session du CDCPP suite à la proposition de clarifier d'abord les critères d'admission, lesquels devraient être fondés sur la compétence thématique et la représentativité quant aux membres.

9. DATES ET LIEUX DES RÉUNIONS DU BUREAU EN 2012 ET DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU CDCPP EN 2013

9.1 Réunions du Bureau

Le Comité :

- **a décidé** de tenir deux réunions en 2012, la première du 20 au 21 septembre et la deuxième les 27 et 28 novembre, toutes deux à Paris (bureau du Conseil de l'Europe) ;
- **a décidé** de tenir deux réunions en 2013 (dates à confirmer).

9.2 Date de la session 2013 du CDCPP

Le Comité :

- **a décidé** de tenir sa prochaine session plénière en mai 2013 (dates à confirmer).

10. ADOPTION DE LA LISTE DE DÉCISIONS

Le Comité :

- **a adopté** la liste de décisions à la fin de la réunion.